

Communiqué de presse

Élection du président de la Chambre des Métiers de la Sarre Helmut Zimmer comme nouveau Président du CICM

Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM), regroupant les chambres et les organisations représentatives des intérêts des entreprises artisanales de Sarre, de Rhénanie-Palatinat, du Luxembourg, de Wallonie et de la Région Grand Est / Lorraine, a tenu son Assemblée Générale le 23 septembre 2026 au Luxembourg.



Fin du mandat du Président du CICM Philippe Fischer

À la fin de ses quatre années de présidence du CICM 2022-2026, Philippe Fischer a confié les fonctions officielles à Helmut Zimmer, Président de la Chambre des Métiers de la Sarre. À cette occasion, le CICM a honoré l'engagement du Président Fischer et ses initiatives visant à consolider la coopération entre les chambres des métiers et à renforcer les relations avec les institutions de la Grande Région (y compris le Sommet de la Grande Région, le CESGR, le CPI, Euregio et la Taskforce Frontaliers). À la même occasion, le CICM a décidé de décerner le titre de « Président d'honneur » au Président Fischer.

Philippe Fischer, maître artisan pâtissier, pâtissier-chocolatier-glacier pendant près de 48 ans et Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle depuis 2021, a repris le flambeau en 2022 à un moment crucial de la construction de la Grande Région où les entreprises étaient confrontées à l'incertitude et aux changements socio-

économiques rapides suite aux bouleversements causées par la pandémie et la guerre en Ukraine et aux multiples crises consécutives.

La Grande Région se situant au confluent des régions francophones et germanophones, il est apparu évident qu'un représentant de la Sarre soit confirmé comme successeur du mosellan Philippe Fischer. Le fondateur du CICM, Winfried E. Frank, qui fut président du CICM de 1989 à 2001, venait également de Sarre.

Programme politique du nouveau président du CICM Helmut Zimmer

Le président du CICM, Helmut Zimmer, Maître couvreur et charpentier, et depuis 2024 Président de la Chambre des Métiers de la Sarre, a exposé le programme politique de son futur mandat (2026-2030) dans son discours de remerciement devant l'Assemblée Générale des présidents et secrétaires généraux :

- **Renforcement de la formation professionnelle**

La formation professionnelle constitue un pilier de soutien de l'économie, des métiers qualifiés et de la société. L'avenir de la Grande Région et de ses constituantes dépend en grande partie d'une formation professionnelle solide et du recrutement durable de travailleurs qualifiés. Dans les années à venir, le CICM vise à œuvrer en vue de soutenir à long terme la formation professionnelle, en particulier au niveau transfrontalier, de soulager les entreprises formatrices et de favoriser l'adaptation des établissements de formation aux développements du futur. Une première étape importante sera de développer le réseau des conseillers en formation professionnelle et en mobilité pour les PME et les métiers par le biais de « Journées partenariat » dans la Grande Région et de mettre en œuvre des initiatives conjointes pour promouvoir des stages transfrontaliers pour les apprentis dans les régions voisines.

- **Importance systémique et caractère indispensable de l'Artisanat lors de crises et défis actuels et futurs**

Les artisans et les PME apportent une contribution significative à une économie résiliente, car la stabilité vécue lors de crises résulte de la diversité et de l'atomisation des entreprises en question : avec 300.000 entreprises, 890.000 salariés et 32.000 apprentis, l'artisanat de la Grande Région a la faculté de stabiliser l'économie en général. Les PME et artisans et leurs salariés qualifiés assurent la stabilité du système et sa résilience. En cas de crise, l'Artisanat assure le fonctionnement de la société, dans les infrastructures critiques ou dans les services de base régionaux.

En tant que « colonne vertébrale de la société », notamment par la fidélité au lieu et la cohésion sociale au niveau local, les métiers qualifiés sécurisent les chaînes de valeur locales et les structures sociales, ce qui rend l'économie moins vulnérable aux bouleversements de grande échelle.

Le CICM concentrera avec force l'attention des décideurs de la Grande Région sur l'importance des métiers qualifiés. Les artisans et artisans ont la capacité d'apprendre des crises, fidèles à la devise « changer par la crise ». Cette adaptabilité fait de ces métiers un modèle de résilience organisationnelle.

- **Innovation dans les métiers qualifiés**

Les artisans et artisans sont orientés vers des solutions. Ils sont toujours à la recherche de la valeur ajoutée et du meilleur service possible. C'est ainsi que des produits, processus et modèles économiques innovants sont créés, permettant de façonner l'avenir de façon proactive.

« Les métiers qualifiés sont fiers de leur longue tradition de durabilité. L'action durable n'est pas une tendance, mais un élément fondamental de notre identité et de nos valeurs qui se sont développées au fil des siècles. Les métiers qualifiés vivent la

durabilité chaque jour – par conviction profonde et dans de nombreuses dimensions. Les métiers qualifiés constituent donc une première adresse pour la discussion politique sur la durabilité – un débat qui gagne à juste titre de l'intensité en raison des polycrises des dernières années et du problème climatique aigu », déclare le Président du CICM Helmut Zimmer.

Les métiers qualifiés utilisent les ressources de manière durable et jouent ainsi un rôle clé dans la conservation des ressources et dans l'économie circulaire. Le CICM participera aux discussions, y compris celles ayant lieu dans le cadre du Sous-Groupe de travail (SGT) Economie circulaire du Sommet de la Grande Région, et prendra des initiatives importantes sur le thème de la « construction circulaire ».

La présidence wallonne actuelle de la Grande Région a pour thème principal « l'innovation ». Le CICM est convaincu de la nécessité d'un débat sur les transferts de technologie et d'innovation, ainsi que sur les potentiels et les risques de l'IA dans les PME. Par conséquent, le IRH fait appel à la présidence actuelle mais aussi celle à venir, à savoir celle du Luxembourg, pour discuter du sujet de « l'IA et de la cybersécurité » au niveau interrégional et pour tirer profit du potentiel de synergies à créer, sur la base d'une série de propositions (voir ci-dessous).

- **Europe et Marché intérieur**

Bien que la prestation transfrontalière de services artisanaux soit possible, elle rencontre d'importants obstacles, principalement en raison des différences entre les systèmes juridiques et administratifs nationaux, ainsi que des barrières linguistiques et culturelles. Une planification ciblée, un soutien expert et une préparation organisationnelle permettent de traiter et de surmonter de manière systématique nombre de ces obstacles, favorisant ainsi durablement le développement des activités transfrontalières.

Un exemple important en est les formalités liées au détachement transfrontalier des travailleurs et les solutions européennes actuellement mises en œuvre (portail « eDeclaration »). Le CICM prévoit d'adopter une approche systématique de la problématique du marché intérieur et approfondira ses relations avec « SMEunited »¹, la représentation des PME à Bruxelles.

L'IA comme moteur de l'innovation dans l'Artisanat : Discussion avec les décideurs de la Grande Région

L'intelligence artificielle (IA) est en train de devenir une technologie clé pour l'avenir l'Artisanat. Les nouvelles technologies, produits et services d'IA déchargent les entreprises artisanales des tâches routinières, augmentent la productivité et la créativité et permettent de nouveaux modèles d'affaires.

Lors de la partie officielle de son Assemblée Générale à la Chambre des Métiers du Luxembourg, le CICM a invité à une conférence. Andreas Wolny, expert en innovation et IA et chef de projets EDIH auprès de East Side Fab e.V., a prononcé une « keynote » sur le thème « L'Artisanat à la rencontre de l'IA ». Cela a été suivi d'une discussion avec des représentants des Chambres des métiers, des institutions et des médias de la Grande Région sur des questions clés importantes. Les principaux sujets de l'échange étaient : les potentiels et risques de l'IA pour les métiers qualifiés, les valeurs empiriques et les meilleures pratiques dans les PME, les gains de productivité grâce aux

¹ www.smeunited.eu

applications existantes, les potentiels de coopération dans le domaine de l'IA dans la Grande Région (y compris entre PME et plateformes d'expérience), les effets de l'IA sur l'emploi et l'apprentissage tout au long de la vie (notamment en ce qui concerne le re- et upskilling), les effets de l'IA sur les mesures de cybersecurity pour les PME et la mise en œuvre du « IA Act » de l'UE dans les pays ou régions.

L'Artisanat à la rencontre de l'IA : Recommandations à l'adresse du Sommet de la Grande Région

L'innovation technologique est un levier clé pour relancer la croissance dans la Grande Région et renforcer la compétitivité. Parmi ces changements, le développement de l'« intelligence artificielle » (IA) représente à la fois un défi stratégique et une opportunité pour l'Artisanat.

Bien que les entreprises et les salariés reconnaissent globalement les bénéfices potentiels de l'IA, de nombreux acteurs voient également un besoin important de formation, de soutien et de financement pour faciliter son adoption.

Le déploiement de ces technologies nécessite donc des investissements ciblés ainsi qu'un environnement réglementaire et institutionnel favorable à l'innovation.

L'intégration de l'IA dans les PME artisanales fait partie d'un développement qui, bien qu'encore à ses débuts, évolue rapidement.

Au-delà des domaines d'application actuels - comme, par exemple, l'analyse de données basée sur l'IA ou la maintenance prédictive - la question du développement futur de l'IA dans l'Artisanat reste largement ouverte. Les résultats des enquêtes montrent que la majorité des entreprises ne se sont pas encore prononcées clairement sur leurs intentions futures concernant l'utilisation de ces technologies. La pratique en matière de conseil au sein des différentes chambres partenaires du CICM montre également que de nombreuses entreprises ne sont actuellement pas encore en mesure d'évaluer si et comment elles utiliseront l'IA dans les années à venir.

Cette incertitude reflète une situation paradoxale. D'une part, les entreprises reconnaissent de plus en plus les opportunités offertes par ces technologies, notamment en termes de productivité, d'organisation du travail ou d'amélioration de certains processus administratifs. D'autre part, de nombreuses PME artisanales estiment ne pas encore disposer du niveau de connaissances ou de soutien nécessaire pour envisager d'intégrer davantage ces outils dans leurs processus internes.

À la lumière de ces constats, l'Assemblée Générale du CICM a adopté les **recommandations suivantes à l'adresse du Sommet de la Grande Région** :

- Renforcer l'information et la sensibilisation en matière de l'IA
- Structurer un accompagnement direct et opérationnel en faveur de l'implémentation des stratégies IA
- Orienter davantage les actions de formation initiale et continue vers les technologies d'IA et les compétences correspondantes
- Mettre en place une veille structurée et des espaces d'expérimentation dédiés aux PME artisanales
- Favoriser la mise en réseau des plateformes, des acteurs et des offres régionales en matière d'IA tout en rendant possible un accès à l'écosystème IA interrégional à toutes les entreprises, plus particulièrement aux TPE et PME

- Mettre en place une infrastructure accessible aux PME (par exemple Plateformes d'IA et centres de données)
- Mettre en place un cadre législatif clair et accessible
- Élaborer une stratégie visant à identifier à un stade précoce les répercussions de l'IA sur le marché du travail et développer des mesures d'accompagnement.

Les recommandations sont détaillées en **ANNEXE**.

Luxembourg, le 23 septembre 2026

Conseil interrégional des Chambres des métiers de la Grande Région (CICM)

ANNEXE

« L'Artisanat à la rencontre de l'IA »

Recommandations du CICM à l'adresse du Sommet de la Grande Région

L'innovation technologique est un levier clé pour relancer la croissance dans la Grande Région et renforcer la compétitivité. Parmi ces changements, le développement de « l'intelligence artificielle » (IA) représente à la fois un défi stratégique et une grande opportunité pour l'Artisanat.

Bien que les entreprises et les salariés reconnaissent globalement les bénéfices potentiels de l'IA, de nombreux acteurs voient également un besoin important de formation, de soutien et de financement pour faciliter son adoption.

Le déploiement de ces technologies nécessite donc des investissements ciblés ainsi qu'un environnement réglementaire et institutionnel favorable à l'innovation.

L'intégration de l'IA dans les PME artisanales fait partie d'un développement qui, bien qu'encore à ses débuts, évolue rapidement. Jusqu'à récemment, ces technologies semblaient très éloignées des réalités opérationnelles de nombreuses entreprises du secteur, leur diffusion progressive dans les outils numériques quotidiens contribue désormais à accélérer leur adoption. Les résultats de l'enquête menée par la Chambre des Métiers du Luxembourg en décembre 2025 illustrent clairement cette tendance².

Par exemple, l'utilisation de l'IA dans les entreprises artisanales a considérablement augmenté en seulement quelques années. Cette évolution témoigne d'une diffusion rapide des outils d'IA dans l'environnement des PME, même si leur intégration peut rester inégale selon le secteur et le type d'activité.

Cependant, les analyses des domaines d'application montrent que l'IA est désormais principalement utilisée pour des applications relativement interdisciplinaires.

La grande majorité des entreprises qui utilisent ces outils les emploient principalement pour créer du texte ou des images, notamment dans le cadre des activités de communication, de marketing ou de gestion de la relation client. Dans une moindre mesure, certaines entreprises utilisent également l'IA pour automatiser des tâches administratives ou informatiques, tandis que d'autres commencent à l'utiliser pour l'analyse ou le reporting de données. Ces cas d'usage reflètent donc une première phase d'adoption de l'IA par les artisans.

Dans cette optique, les entreprises ont tendance à privilégier les applications les plus accessibles et prêtes à l'emploi, souvent intégrées à des outils numériques déjà utilisés dans la vie quotidienne. En revanche, les applications plus avancées, en particulier celles liées aux processus de production ou à l'optimisation opérationnelle, restent relativement rares.

² En 2025, près de quatre entreprises artisanales luxembourgeoises sur dix déclarent utiliser un programme d'IA, contre moins d'une sur dix en 2023. Dans le même temps, la proportion d'entreprises affirmant ne pas utiliser ces technologies du tout a fortement diminué.

Au-delà de ces domaines d'application actuels, la question du développement futur de l'IA dans le secteur de l'Artisanat reste largement ouverte. Les résultats de l'enquête, comme ceux du Luxembourg, montrent qu'une majorité d'entreprises n'ont pas encore clairement compris leurs intentions futures concernant l'utilisation de ces technologies. Plus de la moitié d'entre elles déclarent ne pas savoir si elles utiliseront l'IA dans les années à venir.

Cette incertitude reflète une situation paradoxale. D'une part, les entreprises reconnaissent de plus en plus les opportunités offertes par ces technologies, notamment en termes de productivité, d'organisation du travail ou d'amélioration de certains processus administratifs. D'autre part, de nombreuses PME artisanales estiment ne pas encore disposer du niveau de connaissances ou de soutien nécessaire pour envisager d'intégrer davantage ces outils dans leurs processus internes.

À la lumière de ces constats, l'Assemblée Générale du CICM, qui s'est tenu le 23 septembre 2026 au Luxembourg, a adopté les **recommandations** suivantes communiqués au **Sommet de la Grande Région** :

Renforcer l'information et la sensibilisation en matière de l'IA

Créer les conditions permettant aux PME artisanales de s'approprier progressivement les technologies liées à l'IA suppose d'abord de renforcer les actions d'information et de sensibilisation, afin de mieux faire connaître aux entreprises artisanales les possibilités et opportunités offertes par l'IA.

La création d'une « **unité de coordination au niveau de la Grande Région** » (par exemple via un Sous-GT du Sommet de la Grande Région) visant à coordonner les initiatives en matière d'IA au niveau régional menées par de multiples acteurs en direction des entreprises, pourrait constituer un levier pour développer l'écosystème IA en Grande Région.

Le dispositif « Ambassadeurs IA », lancé par le Gouvernement français dans le cadre de son plan « Osez l'IA », qui pourrait être une source d'inspiration, vise à fédérer des acteurs publics et privés capables d'accompagner les TPE et PME dans l'appropriation concrète de l'IA, en orientant vers les dispositifs existants et en favorisant le partage d'expériences, aussi au niveau sectoriel.

Une telle unité pourrait agir – en tant que **plateforme de réseautage transfrontalière** - autour des axes « information – sensibilisation – formation – conseil » en offrant des outils IA et en promouvant des bonnes pratiques auprès des membres du réseau.

Structurer un accompagnement direct et opérationnel en faveur de l'implémentation des stratégies IA

Par ailleurs, un **accompagnement concret et opérationnel** devrait jouer un rôle déterminant dans la diffusion de ces technologies. Il importerait aux yeux du CICM d'articuler ce volet avec les actions d'information et de sensibilisation. Le CICM est par ailleurs d'avis qu'il importe de confier à l'avenir un rôle central aux services compétents des organisations de l'Artisanat, dont la mission est d'accompagner les entreprises artisanales dans leur transition.

Un **échange transfrontalier de bonnes pratiques et d'instruments nouveaux développés** serait une valeur ajoutée importante pour toutes les parties prenantes concernées.

Canaliser les efforts de formation initiale et continue vers les technologies de l'IA

Il sera également essentiel de renforcer les dispositifs de formation continue et de promouvoir des offres de formations adaptées aux besoins spécifiques des entreprises artisanales. A cet égard, il est préconisé d'identifier des **partenaires stratégiques régionaux**³ privilégiés. Un objectif majeur d'un réseau de partenaires à constituer au sein de la Grande Région devrait être l'élargissement futur du **catalogue des formations continues en matière d'IA à destination des PME, notamment artisanales**.

Dans le secteur artisanal, une stratégie coordonnée avec les centres de compétences s'impose, dans la continuité des collaborations déjà établies autour d'autres offres communes de formation. Afin de susciter une diffusion rapide et ciblée des compétences en IA au sein des PME et anticiper leurs besoins futurs, le CICM propose **d'adapter les dispositifs actuels de cofinancement de formations continues** en place en promouvant des **aides spécifiques « numérisation / IA »**.

Enfin, le CICM plaide pour une **intégration progressive et cohérente des compétences en IA dans les programmes de formation professionnelle initiale**, tout en préservant l'équilibre entre les compétences numériques et les compétences techniques fondamentales propres aux métiers artisanaux.

A l'avenir, au niveau de la formation initiale, il importera plus que jamais **d'insister sur le développement des compétences techniques et manuels**, essentielles pour la bonne maîtrise des métiers artisanaux dans la vie professionnelle quotidienne, à côté de la promotion accrue des technologies digitales et de l'IA dans la formation professionnelle et dans l'enseignement.

Mettre en place une veille structurée et des espaces d'expérimentation dédiés aux PME artisanales

La mise en place d'une veille technologique structurée ainsi que la création d'espaces d'expérimentation⁴ dédiés aux PME permettraient aux entreprises de **tester concrètement certaines solutions** avant de les intégrer à leurs processus.

Dans cette perspective, la **création de « laboratoires d'expérimentation de l'IA destinés aux PME artisanales »** pourrait constituer une piste intéressante. Ces structures pourraient être intégrées à des infrastructures émergentes/existantes, afin de faciliter l'accès des entreprises à ces technologies.

Certaines enquêtes ont montré que l'appropriation des technologies de l'IA risquent à l'avenir de demeurer très contrastée. On peut supposer que l'adoption de l'IA augmente proportionnellement à la taille des entreprises. Les grandes entreprises, dotées de services R&D structurés et de ressources humaines qualifiées, présentent généralement une capacité d'intégration technologique bien supérieure à celle des PME et des TPE. Ces dernières, souffrent d'un accès limité à l'expertise technique et d'un déficit d'information sur les cas d'usages pertinents de l'IA.

De l'avis du CICM, il serait dès lors souhaitable d'explorer des pistes innovatrices de développement de certains « outils IA » plus spécifiquement orientés vers les besoins

³ Par exemple : partenaires dans la Grande Région du réseau des « European Digital Innovation Hubs » (EDIH) : <https://european-digital-innovation-hubs.ec.europa.eu/>

⁴ Par exemple : dans d'autres branches en Allemagne : « KI-Reallabore » (laboratoires AI): https://www.bundesnetzagentur.de/DE/Fachthemen/Digitales/KI/5_Innovationen/start.html

d'un secteur ou d'une branche (p.ex. solution IA pour le secteur de l'alimentation), afin de permettre, le cas échéant, un transfert de technologies entre différents secteurs, dans le but d'éviter les doublons dans les développements.

Favoriser la mise en réseau des plateformes AI régionales existantes tout en rendant possible un accès à toutes les entreprises, plus particulièrement aux TPE et PME

Alors que l'IA offre des opportunités substantielles, elle comporte également des risques importants. L'IA peut rationaliser les opérations, stimuler l'innovation et créer des modèles commerciaux entièrement nouveaux. Mais elle exige également une certaine responsabilité : la sécurité du traitement des données, la conformité réglementaire et la mise en œuvre éthique, pour ne citer que ces domaines importants.

A titre d'exemple, on peut citer la « Luxembourg AI Factory », lancée en avril 2025, qui est le guichet unique pour les entreprises luxembourgeoises qui cherchent à exploiter ou à maximiser le potentiel de l'IA.

Ces plateformes visent en principe à accélérer la capacité des entreprises à créer des solutions d'IA de pointe, fiables et sécurisées, permettant aux acteurs économiques de saisir les opportunités de l'IA.

Il serait important de favoriser la **mise en réseau en Grande Région de l'ensemble des plateformes IA existantes**. Il importerait aussi de faciliter l'accès aux plateformes IA aux TPE et PME, qui ont des capacités d'action plus limitées que les grandes entreprises, vu leurs tailles et moyens plus réduites.

Mettre en place une infrastructure accessible aux PME

Le CICM considère que **l'accès équitable à des infrastructures de pointe** (p.ex. plateformes IA ou centres de données) sera déterminant pour que les entreprises puissent tirer profit des **gains potentiels de productivité et de compétitivité allant de pair avec les nouvelles technologies** (IA et « cloud » par exemple).

Des analyses empiriques françaises ont montré que les technologies de type « cloud » ont exercé un impact particulièrement marqué sur la **croissance des petites entreprises**. Cela suggère qu'un effet de levier comparable pourrait être observé pour les PME adoptant des « solutions d'IA », solutions qui doivent être rendus accessibles.

Les organisations de l'Artisanat en Grande Région saluent l'initiative prise par le Gouvernement luxembourgeois d'engager un partenariat stratégique avec « Mistral AI », qui représente un prestataire européen et développe des modèles d'IA et qui collabore entre autres avec des entreprises pour déployer ces technologies dans différents secteurs. L'accès de l'appareil public à différents outils souverains (e.a. plateforme de développement d'agents permettant l'automatisation de certaines tâches), déployés sur des infrastructures locales afin de garantir la protection de données sensibles, pourrait être une **piste importante permettant à l'avenir de développer également des opportunités nouvelles pour les entreprises de divers secteurs**, à la recherche de solutions et compétences européennes sur la base d'une « **infrastructure souveraine IA** ».

Les récentes négociations de coopération entre des développeurs d'IA allemands et canadiens, ainsi que la **collaboration entre les principaux champions européens de l'IA**, permettraient à l'Europe de **renforcer sa souveraineté numérique**, d'assurer une

sécurité numérique essentielle pour l'avenir de l'économie et de **réduire ses dépendances stratégiques**, notamment dans le domaine de l'IA.

Mettre en place un cadre législatif clair et accessible

La mise en place d'un cadre réglementaire clair et proportionné apparaît comme un élément essentiel pour favoriser l'adoption de ces technologies.

Dans le contexte de la **mise en œuvre du règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act)**, il conviendra de veiller à ce que la transposition nationale permette de **concilier sécurité juridique, innovation et accessibilité** pour les entreprises de toutes tailles.

Développer une stratégie d'anticipation des effets de l'IA sur le marché de l'emploi

Compte tenu des impacts potentiels de l'IA sur l'évolution future du marché de l'emploi (notamment la disparition ou la transformation de certaines fonctions dans des secteurs spécifiques de l'économie), le CICM recommande la **mise en place d'initiatives visant à accompagner de manière structurée les salariés concernés**. Il s'agirait d'organiser des **parcours systématiques de reconversion et de montée en compétences (« re- & upskilling »)**, tout en orientant, lorsque cela est possible, les personnes impactées vers des secteurs en recherche de main-d'œuvre qualifiée, dont l'Artisanat. Dans ce contexte, une **offre de formation spécifique autour des « compétences IA »** pourrait faire partie des programmes de « re. & upskilling » à déployer.

Le fait d'anticiper les évolutions futures liées à l'impact de l'IA sur le marché du travail aurait le mérite de préparer des passerelles entre les secteurs où des activités ou fonctions sont appelées à disparaître, du moins partiellement (p.ex. activités plus administratives), et ceux qui connaîtront une extension de leurs activités, entre autres à cause de l'IA et de son impact sur l'organisation et les modèles d'affaires.

Une telle **approche** pourrait être **spécifiquement orienté vers la Grande Région** en connectant les différentes zones constitutives.